

AFV LCS

Association des familles victimes du lait contaminé aux salmonelles

Rapport d'activité et Rapport financier

2018

L'association AFVLCS a été créée le 19 Décembre 2017.

Pour son premier rapport d'activités, les membres du conseil d'administration tiennent à rappeler que le travail de cette année s'est effectué en synergie avec Maître Jade DOUSSELIN, Avocate au Barreau de Paris.

A ce jour, il y a eu plusieurs réunions dématérialisées du Conseil d'administration.

Le nombre d'adhérents au 31/12/2018 est de 772 à jour de cotisation.

I. Objet de l'association

L'association dite « Association des familles victimes du lait contaminé aux salmonelles » (A.F.V.L.C.S) a pour but de :

- Rassembler les familles des consommateurs du lait présumé contaminés ou contaminés ou salmonelles.
- Favoriser l'entraide, le soutien moral et la solidarité entre les familles des victimes.
- Mettre en commun les compétences et les moyens de toutes les familles de victimes pour mieux défendre leurs droits.
- Diffuser auprès des autorités et du public toute information pertinente liée à la présence ou la présomption de présences de salmonelles dans le lait infantile.
- Assister les familles des nourrissons victimes d'avoir été exposés à ces substances ou leurs ayant droits.
- Contribuer à la prévention des risques d'une nouvelle contamination du lait infantile.

II. Activités

Communication auprès des adhérents et des familles victimes

- Animation des réseaux sociaux

Plusieurs groupes facebook réservés aux familles victimes, une page facebook de l'association ainsi qu'un compte twitter ont été créés. Ils sont animés quotidiennement.

De nombreuses sollicitations du CA de l'association a eu lieu à travers ces outils.

- Réponse aux mails

En une année, ce sont plus de 8000 sollicitations par mail qui ont eu lieu, nécessitant un travail quotidien de réponses.

- L'ouverture du site internet

Afin de mieux se faire connaître, de rassembler encore plus d'adhérents et de propager son message, l'association a ouvert un site internet fin janvier 2018.

L'adresse : www.victimelactalis.fr

Plusieurs procédures ont été proposées aux parents souhaitant déposer plainte ou se porter partie civile dans le cadre de l' « Affaire Lactalis ».

Suivi de la procédure judiciaire

Le suivi de la procédure judiciaire a pris un temps considérable au CA de l'association. Cela nécessite en effet un suivi des actualités sur le dossier qui n'a été que de rebondissements en rebondissements.

De nombreuses plaintes des membres de l'association ont pu être déposées.

Grace à une convention négociée par l'association pour ses membres avec une avocate, des tarifs relativement modérés ont pu être proposés pour l'ensemble de la procédure dans le cadre de l'Affaire Lactalis.

Communication externe

- Réponses aux sollicitations de la presse

Les médias ont eu une place importante afin de relayer au grand public nos actions et nos témoignages.

Les membres du CA ont donc répondu aux différentes demandes d'explications et d'interviews (presse écrite, radio, télévision) tout au long de l'année, selon leur possibilité et en particulier en janvier 2018, point culminant des sollicitations.

Citons à titre non exhaustif, une forte présence au long de l'année de 2018 dans les médias suivants : Le Parisien, BFM, Cnews, Marianne, Le Canard Enchaîné, Libération, Le Figaro, TF1, etc.

- Rencontre avec les partenaires

De nombreuses rencontres ont eu lieu avec des partenaires sensibilisés à notre cause : associations de consommateurs, ONG, syndicats, experts.

- Rencontre avec les autorités

Le CA a rencontré les Ministres Bruno Le Maire et Agnes Buzyn en janvier 2018 afin de les informer de la situation et de leur demander des actions immédiates.

Le CA a également rencontré les représentants des trois ministères concernés par l'Affaire Lactalis (Ministère de la santé, Ministère de l'Économie et des Finances et Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) afin de demander la transparence sur toute l'affaire en février 2018.

Une autre rencontre est programmée le 23 avril 2019.

Actions

- Lancement de pétitions

Création de pétitions en ligne sur la plateforme change.org et relayées sur le site internet de l'association :

- Pour la transparence totale de la fabrication des produits infantiles et un renforcement des mesures qui permettront de véritablement nous protéger de ces fraudes alimentaires et de la contamination des produits que nous donnons à nos nourrissons par des produits dangereux pour la santé. (change.org/laitcontamine)

A ce jour, la pétition compte plus de 100 000 signataires.

- Pour connaître les fabricants de couches toxiques suite à la publication durapport de l'ANSES et exiger des mesures immédiates

A ce jour, la pétition compte plus de 50 000 signataires.

- Proposition d'amendements

A l'issue des Etats généraux de l'alimentation, le gouvernement a présenté un projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire. L'AFVLCS a soumis de nombreux amendements aux députés mais aucun proposé n'est adopté malgré le dépôt de nombre d'entre eux par quelques députés. Une seule mesure a été retenue dans le cadre de cette loi : la transmission des résultats des autocontrôles réalisés par les industriels aux autorités quand ceux-ci ne sont pas favorables.

Auditions

Dans la cadre de l'Affaire Lactalis, l'association a été sollicitée afin de répondre aux questions des parlementaires membres de la Commission d'enquête parlementaire mise en place dans le cadre de l'Affaire Lactalis. Cette commission a ainsi pu permettre qu'un rapport mentionnant les manquements de tous les acteurs soit rédigé et publié.

III. Point fort de l'année 2018

L'AFVLCS apprend le mardi 9 octobre 2018, la désignation d'un juge d'instruction dans le dossier Lactalis, une information judiciaire est ouverte.

Chaque famille victime peut désormais se constituer partie civile.

IV. Rapport financier 2018 de l'association

Le rapport financier est réalisé du 1^{er} décembre 2017 au 31 décembre 2018.

Les produits propres de l'association sont composés de 6.829,68 € provenant des cotisations des adhérents pour l'année 2018 et de 19.583,15 € issus de la vente de prestations de services aux adhérents. Ces prestations de services proviennent intégralement de la facturation de dépôts de plaintes aux adhérents.

Ces ressources propres nous ont permis de garder une indépendance totale vis-à-vis des autorités et des autres organisations partenaires.

Nous avons également introduit la valorisation du bénévolat des membres et en particulier du Président de l'association dans nos comptes de résultat. Y sont également présent la valorisation des locaux prêtés par d'autres organisations à l'occasion de conférence de presse. La valorisation financière du bénévolat est un exercice difficile et nous avons respecté des règles de prudence maximale.

Les recettes se sont ainsi élevées à 32.453,03 € quand les dépenses ont été de 25.528,21 €. Il est à noter que le budget est fortement impacté par les frais de justice qui « gonfle artificiellement » celui-ci.

Notre résultat dégage un excédent de 6.924,82 euros. Il vous est proposé de reporter ce résultat sur les fonds associatifs au 1^{er} janvier 2019, qui seront donc portés à la même somme de 6.924,82 euros. Il vous est proposé de procéder à un vote sur cette question.

Vous trouverez en annexe les tableaux et chiffres correspondant.